



RÈGLES ADMINISTRATIVES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE INDIVIDUEL BASÉ SUR LA PRATIQUE

JOURNAL DE SESSION

Le journal de session fait partie du processus de réflexion et permet aussi d'évaluer et d'améliorer le programme. Veuillez remplir un journal de session par module de formation et retourner votre journal de session soit par fax au 905-540-4988 ou par la poste dans l'enveloppe ci-jointe.

MODULES DE FORMATION

Tous les nouveaux modules continueront d'être expédiés aux membres inscrits au choix A, sans frais. La Fondation pour l'éducation médicale continue publie chaque année 14 modules de formation à l'intention de ses membres. Sa bibliothèque compte plus de 70 sujets d'intérêt disponibles en anglais et en français. Membres des choix B ou C doivent choisir parmi la liste des sujets disponibles de l'année précédente. Les modules imprimés regroupent des histoires de cas tirées de la pratique médicale familiale, un résumé des renseignements clés probants et des feuillets d'information pertinents destinés aux patients ou des aides aux dossiers médicaux que les médecins trouveront pratiques à utiliser. Les modules sont conçus par des médecins de famille en exercice et revus par des spécialistes du domaine.

DEMANDE DE REÇUS ET DE CRÉDITS

Chaque membre recevra deux reçus de cotisation et une lettre confirmant les crédits de formation accordés. Des frais d'administration de 20,00 \$ seront exigés pour chaque demande supplémentaire de reçu de cotisation et(ou) de confirmation de crédits de formation. Les membres du Programme d'apprentissage individuel basé sur la pratique recevront, une fois par année, une attestation des crédits de formation accordés. Cette lettre de confirmation des crédits accordés vous sera expédiée dans les trois mois suivant l'anniversaire du début de votre formation (p. ex. si vous commencez votre formation en janvier, la lettre devrait vous parvenir, au plus tard, en avril de l'année suivante).

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Les membres, anciens et nouveaux, qui annulent leur inscription deux mois après le paiement de leur cotisation recevront un remboursement égal à leur cotisation moins 25% de frais d'administration. Aucun remboursement après 60 jours.

QUESTIONS:

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet du programme, n'hésitez pas à nous appeler sans frais, si vous êtes de l'extérieur, au: 1-800-661-3249 ou, dans la région de Hamilton, au 905-525-9140 poste 22219.